

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.
Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

C 2020-01-033 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Association « Passerelle » : approbation d'un projet d'avenant financier à la convention d'objectifs 2017-2020 entre Brest métropole et l'association « Passerelle » – subvention annuelle 2020.

Le rapporteur, M. Reza SALAMI
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Association « Passerelle » : approbation d'un projet d'avenant financier à la convention d'objectifs 2017-2020 entre Brest métropole et l'association « Passerelle » – subvention annuelle 2020.

EXPOSE DES MOTIFS

Brest métropole, le département du Finistère, la région Bretagne, l'État (ministère de la Culture et de la Communication / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) et l'association « Passerelle » ont signé une convention pluriannuelle 2017-2020, approuvée par le Conseil de la métropole du 17 mars 2017, et portant sur les missions suivantes :

- la gestion du centre d'art du même nom, sis au 41 rue Charles Berthelot à Brest, lieu d'expérimentation, de recherche et de création dans le domaine de l'art contemporain,
- le soutien à la création, la production d'œuvres et la programmation d'expositions,
- la médiation et les échanges avec les publics incluant le dialogue entre des artistes intervenant au travers de différentes formes d'expression artistiques,
- la recherche de partenariats en Bretagne et au-delà,
- l'édition et la diffusion artistiques.

La convention d'objectifs et de moyens prévoit les modalités d'attribution de la subvention de fonctionnement allouée annuellement à l'association pour lui permettre d'assurer la mise en œuvre de son projet artistique et de gestion.

Il est proposé de fixer la subvention de fonctionnement de l'association « Passerelle » à 234 219 € pour 2020, y compris l'avance de 78 000 € attribuée par le Conseil de la métropole du 6 décembre 2019.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant financier pour l'année 2020, ci-joint, entre Brest métropole et l'association « Passerelle ».

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE